



Papeete le, mercredi 18 avril 2018

Réponse d'Edouard Fritch à l'Association 193

La seconde guerre mondiale s'est achevée dans le Pacifique après le lâcher pour la première fois dans l'histoire, par les forces américaines, de deux bombes atomiques, les 6 et 9 août 1945, sur les villes de Hiroshima et de Nagasaki. Des centaines de milliers de civils, enfants, femmes et hommes, ont péri immédiatement sous le feu et le souffle de ces explosions. Puis ce fut la longue agonie d'autres milliers d'entre eux, gravement irradiés. Puis encore, ce fut l'apparition des cancers et autres maladies radio induites, plusieurs années après les bombardements, en raison des atteintes directes et indirectes des rayonnements ionisants sur les organismes.

Au-delà des blessures physiques, les Hibakusha entamaient un long calvaire psychologique, sans fin, tandis que le monde entier entraînait dans la stupeur et la terreur de l'arme nucléaire. L'URSS ne tardait pas à se doter elle aussi de cette bombe atomique et des moyens balistiques de la déployer. Les deux grandes puissances, Etats-Unis d'Amérique et URSS, gagnés par une rivalité idéologique et de domination du monde, se mesuraient, face à face au-dessus de l'Europe, où elles faisaient planer le risque d'une destruction totale.

C'est dans ce contexte que la France, soucieuse d'indépendance nationale, a décidé, dès l'après-guerre et l'entrée dans la guerre froide, c'est-à-dire, dès les années cinquante, de se doter elle aussi de l'arme nucléaire comme d'un instrument à la fois d'influence politique et d'équilibre des forces, de protection de son territoire et de dissuasion du faible à l'égard du fort.

Les dirigeants de la France de l'époque ont porté unanimement, au-delà même des divergences politiques, ce projet. Et c'est ainsi que ces mêmes dirigeants, et particulièrement le général de Gaulle, ont fait le choix de réaliser les expérimentations grandeur nature qui étaient alors nécessaires à la mise au point de cette bombe, tout d'abord au Sahara, en Algérie, puis ici, sur les atolls de Moruroa et de Fangataufa, dans les Tuamotu.

Ceci est la réalité historique factuelle.

Il est évident que le choix de ces atolls par la France comme terrain d'expérimentation n'a pu se faire qu'en raison du fait que ces îles faisaient partie intégrante du territoire national et présentaient des caractéristiques intéressantes : éloignement des grands bassins de population, isolement qui permettait de préserver le secret des activités, attachement des Polynésiens à la défense de la Mère Patrie au travers des deux conflits mondiaux...

Qu'est-ce que les Polynésiens pouvaient faire, à cette époque, contre la décision de l'Etat ?

Rien du tout !

De toute façon, en charge des grands intérêts nationaux et de la défense du territoire national, l'Etat ne leur a pas demandé leur avis sur les grands principes qui devaient animer (et animent toujours) la politique de dissuasion nucléaire de la France. Au mieux, un débat fut organisé devant la commission permanente de l'assemblée locale sur le sort des atolls domaniaux de Fangataufa et de Moruroa qui devaient servir à la mise au point de l'arme.

Il est vain de vouloir aujourd'hui rechercher une complicité, ne serait-ce que d'un seul d'entre nous.

Doit-on rappeler, de plus, que parmi tous ceux qui se présentent aux élections territoriales de 2018, pas un n'était un adulte dans les années cinquante ? J'étais moi-même un enfant. Plusieurs d'entre les candidats actuels n'étaient pas même nés.

Parmi les élus d'alors, certains se sont courageusement dressés contre ce projet. Nul n'ignore maintenant l'engagement de Pouvana'a a O'opa, le Metua, vice-président du gouvernement et député, qui fut, fort opportunément pour l'Etat français, accusé d'avoir voulu incendier la ville de Papeete, jugé, condamné et exilé pendant de longues années.

J'ai personnellement acquis l'intime conviction que l'éviction de notre Metua n'était pas fortuite. La raison d'Etat ne s'embarrasse pas de vérité et de justice. Elle a peut-être rencontré d'autres intérêts, plus mesquins et plus personnels. Nous ne le saurons sans doute jamais. Au moins, je me réjouis que la révision de ce procès inique soit entamée, comme je n'ai cessé, depuis des années, d'en implorer les plus hautes instances de l'Etat.

Après lui, d'autres figures se sont levées, avec quel courage ! Je ne citerai que John Teariki, député, et son fameux discours d'accueil au général de Gaulle à Papeete le 7 septembre 1966 :

« (...) Puissiez-vous, Monsieur le Président, appliquer, en Polynésie française, les excellents principes que vous recommandiez, de Phnom Penh, à nos amis américains et rembarquer vos troupes, vos bombes et vos avions.

« Alors, plus tard, nos leucémiques et nos cancéreux ne pourraient pas vous accuser d'être l'auteur de leur mal.

« Alors, nos futures générations ne pourraient pas vous reprocher la naissance de monstres et d'enfants tarés.

« Alors, l'amitié des peuples sud-américains pour la France ne serait plus ternie par l'ombre de vos nuages atomiques.

« Alors, vous donneriez au Monde un exemple digne de la France : pour la première fois, sans peur, sans chantage, sans marchandage, une grande nation, brisant le mur satanique de la méfiance en renonçant, d'elle-même, à l'usage meurtrier de l'atome, proclamerait sa foi en la raison et en l'avenir de l'homme en conviant tous les peuples de la Terre à devenir ses Compagnons de la Libération du Monde.

« Alors, la Polynésie, unanime, serait fière et heureuse d'être française et, comme aux premiers jours de la France libre, nous redeviendrions tous, ici, vos meilleurs et vos plus fidèles amis. »

Face aux inquiétudes présentées, au nom de toute une population, par le député Teariki, et par bien d'autres élus que je ne mentionne pas ici, la France et ses représentants ont répété aux Polynésiens que les méthodes d'expérimentation étaient sûres, que toutes les précautions étaient prises, et qu'en aucun cas les Polynésiens n'avaient à craindre le moindre inconvénient sur leur santé et sur leur environnement de ces essais. Des scientifiques de renommée internationale sont venus cautionner les dires des hommes d'Etat.

Ainsi, lorsque j'ai entamé ma carrière politique, dans les années 80, ai-je eu la faiblesse de croire, comme une grande majorité de Polynésiens, que l'Etat français, le pays des Lumières et des Droits de l'Homme, ne pouvait pas nous mentir, fusse par omission, sur l'innocuité de ses expérimentations à Moruroa et Fangataufa. J'ai cru au dogme de la bombe propre.

Puis, bien plus tard, est venu le temps du doute et du questionnement. J'ai tout d'abord été ébranlé par les témoignages de proches, anciens travailleurs sur les sites, souffrant de cancers, et qui se trouvaient écartelés entre fierté et culpabilité, reconnaissance et peur. Puis encore, j'ai été choqué et indigné d'apprendre, grâce aux révélations obtenues par les investigations opiniâtres des associations, telles que Moruroa e Tatou et ses leaders John Doom et Bruno Barrillot, l'ampleur des mensonges par omission de l'Etat, particulièrement sur la divagation des nuages des tirs lors de la période des essais aériens, de 1966 à 1974, et sur les retombées de substances radioactives sur l'ensemble des îles de la Polynésie française.

A ces faits révélés et admis, certains esprits dogmatiques attachés à l'Etat, comme dans une posture encore figée et dorénavant désuète, cherche encore et toujours à tenir des propos lénifiants et rassurants, quand bien même le Président de la République, François Hollande, reconnaît aujourd'hui officiellement les douleurs engendrées à l'environnement et aux victimes des essais nucléaires par ces derniers.

Ainsi, le lien de confiance a été rompu, et il nous faut le renouer pour le bien des générations présentes et futures.

Comment croire des interlocuteurs qui nous ont caché des informations aussi essentielles pour la population ? Comment être serein alors qu'au sein même de l'appareil d'Etat on murmure que, tout compte fait, on n'était pas très sûr de tout maîtriser ?

Ainsi, la confiance des Polynésiens a bien été flouée par l'Etat, au nom d'une raison qui a certes sa propre légitimité et logique dans le contexte de l'époque, mais qui n'excuse pas tout.

J'en suis arrivé à observer que nous, habitants de cette terre *Maohi*, nous qui vivons sur ce territoire immense et magnifique d'îles et d'océan que nous chérissons tant, avons été profondément, violemment et collectivement agressés dans notre conscience, dans notre

chair et jusque dans notre âme par les cent quatre-vingt-treize tirs de bombes nucléaires aériens et souterrains à Moruroa et Fangataufa.

Le traumatisme a été si fort, à la hauteur même du niveau de notre confiance en l'Etat, incarnation de la France et de ses valeurs, qu'il a frappé la plupart d'entre nous de stupeur, d'amnésie et de déni.

Et le pire reste à venir si, au lieu de rester unis entre nous, femmes et hommes de cette terre et de cet océan bénis, unis pour réclamer vérité, justice et réparation, nous nous laissons entraîner dans une logique de culpabilisation réciproque, de peur et de division.

C'est pourquoi je n'ai de cesse, depuis que j'assume le mandat de président de la Polynésie française, de réclamer à l'Etat qu'il reconnaisse sa pleine et entière responsabilité dans le fait nucléaire, qu'il reconnaisse que ces essais ont eu des conséquences sanitaires, environnementales, sociales, culturelles, économiques dommageables. Je n'ai de cesse de réclamer que l'Etat fasse toute la lumière possible, notamment en ouvrant et en rendant publiques ses archives et en nous facilitant les recherches, sur ces impacts, et qu'il fasse œuvre de justice et de réparation, autant que faire se peut.

C'est à l'Etat, à son Chef, au Chef des Armées, à celui qui détient les codes de la dissuasion nucléaire, que j'adresse ma requête. Car c'est la France, et elle seule, qui a pris la décision de réaliser ses essais en Polynésie française. C'est donc sa seule et entière responsabilité d'en assumer les conséquences et de réparer.

Nous pouvons prendre à témoin le reste du monde, par le regard d'experts indépendants ou d'institutions transnationales, telles que l'organisation des Nations Unies (ONU), ou par le recours à l'appui et le conseil d'associations reconnues pour leur sérieux, il reste que c'est à nous, Polynésiens, d'assurer la promotion de notre revendication. Et c'est bien à l'Etat, et à lui seul, que nous devons exiger des comptes. Et c'est ce que je n'ai de cesse de faire.

Le président François Hollande a dit une parole historique le 22 février 2016 lors de son discours à Papeete, et c'est à ma demande qu'il l'a fait : *« Je reconnais que les essais nucléaires menés entre 1966 et 1996 en Polynésie française ont eu un impact environnemental, provoqué des conséquences sanitaires »* a-t-il déclaré.

C'est à la fois beaucoup et bien trop peu.

C'est beaucoup car c'est une parole prononcée par le Chef de l'Etat, celui-là même qui incarne la responsabilité de la France dans le fait nucléaire. Pour la première fois, un demi-siècle après le premier tir sur Moruroa, la France, par la voix de son Chef, reconnaît que les essais nucléaires ont eu des impacts.

Mais c'est encore trop peu. C'est trop peu car ces mots manquent encore de contenu pour nourrir et concrétiser la réparation. Et surtout, c'est trop peu car la parole ne suffit pas. Après la parole, il faut les actes.

Pour avancer et faire pression dans la concrétisation de ces premières prémices de reconnaissance de la responsabilité de l'Etat, j'ai réactivé le conseil d'orientation et la délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires. Pour ce faire, j'ai fait appel à Bruno Barrillot qui a eu la grande mansuétude d'accéder à ma demande et qui a ardemment repris les dossiers laissés en plan, suite à son éviction par Gaston Flosse en juin 2013. Il a œuvré pour notre cause de toutes ses dernières forces du 15 août 2016 jusqu'à sa mort le 25 mars 2017. Il l'a fait, je n'en doute pas un instant, pour le bien commun, pour la vérité, pour la justice et pour la paix. Et sans doute quelque part, pour la grandeur de la France, son pays d'origine, et la restauration de l'image abîmée de l'Etat.

Avec l'appui de son travail acharné et de ses conseils avisés, nous avons pu négocier l'accord de l'Elysée, signé de 17 mars 2017 à Paris par François Hollande et moi-même, accord dont la pierre angulaire est la reconnaissance du fait nucléaire par l'Etat. De même, il a aidé les parlementaires de la majorité Tapura Huiraaatira à fourbir leurs arguments pour arracher la suppression de la notion de risque négligeable au niveau de la Loi Morin, par un article inséré dans la loi EROM (égalité réelle outre-mer), votée le 28 février 2017.

Par ailleurs, j'avais confirmé auprès de Bruno Barrillot la nécessité que soient diligentées des études indépendantes, mais néanmoins sérieuses, concernant les éventuelles conséquences sur le génome (appelées aussi conséquences trans-générationnelles), des essais nucléaires. Des crédits budgétaires ont été mis en place dès 2017 à cet effet. Une chercheuse japonaise, la docteure Katsumi Furitsu, était prête à coopérer dans un projet d'étude, nous garantissant ainsi toute l'indépendance requise vis-à-vis de l'Etat français. Hélas, la polémique entretenue par un pédopsychiatre clinicien (et non pas chercheur), dont le rapport, jeté sur la place publique sans aucune validation par la communauté scientifique internationale, a ruiné l'indispensable sérénité qui doit prévaloir à toute démarche de recherche de vérité. Aussi la docteure Furitsu m'a fait connaître qu'elle renonçait à s'associer, dans ces conditions, au projet initialement envisagé par Bruno Barrillot.

Toutefois, dans la logique de responsabilité de l'Etat que j'ai soulignée, c'est à ce dernier de financer les travaux scientifiques qui nous permettraient d'y voir plus clair sur ces enjeux. A cet égard, j'ai d'ores et déjà obtenu que l'Etat prenne en charge les études nécessaires pour nous éclairer. Nous nous gardons cependant les moyens de faire appel à une expertise hors de tous soupçons de collusion avec la raison d'Etat de la France pour contrôler ces travaux de recherche et leurs résultats.

Revenant sur l'indemnisation des victimes, sujet qui touche nombre d'entre nous dans leur chair de manière si terrible et si pressante, comme je le rappelle plus haut, les parlementaires de la majorité que je conduis n'ont pas compté leur peine pour obtenir la mise à terre de l'intolérable « risque négligeable ». Nous espérions que cette victoire allait permettre un déblocage massif et rapide des dossiers. Or, force est de constater qu'il n'en est rien, et ce malgré la bonne volonté manifeste du nouveau président du comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN), Monsieur Alain Christnatch.

Car la loi Morin contient dans son article premier la cause même de son caractère inopérable. En effet, cet article indique : « *Toute personne souffrant d'une maladie radio-*

induite résultant d'une exposition à des rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français (...) peut obtenir réparation intégrale de son préjudice (...) ».

Il s'agit donc d'établir un lien entre la maladie potentiellement radio-induite et les essais nucléaires français.

Or, toute la communauté médicale et scientifique, française et internationale, d'organismes d'Etat ou d'organisations non gouvernementales, nous dit qu'il est difficile d'apporter la preuve d'un lien, tout comme d'apporter la preuve d'une absence de lien. Ceci est d'autant plus difficile que les maladies se déclarent des dizaines d'années après l'exposition supposée, directe ou indirecte, aux rayonnements ionisants et qu'ainsi, bien d'autres facteurs de l'environnement et des modes de vie peuvent être à l'origine de la maladie constatée.

Le fait que les juridictions aient ordonné à l'Etat d'indemniser certains requérants, ou ayants-droits, qui avaient fait recours devant elles, n'apporte pas la preuve médicale et scientifique d'un lien entre la maladie et les essais nucléaires comme se sont hâtés d'en déduire certains. Ces juridictions ont conclu que ce n'était pas au requérant d'apporter la preuve qu'il y avait un lien, mais à l'Etat d'apporter celle qu'il n'y en avait pas.

Ainsi, nous sommes devant une difficulté majeure. C'est pourquoi je partage totalement les revendications visant une refonte complète de la loi Morin, ne serait-ce qu'en raison de son absurdité intrinsèque. Ce combat de fond, je suis prêt à le mener avec l'appui de tous nos parlementaires et la confiance que vous me témoignerez à l'occasion des prochaines élections territoriales.

Ma réflexion quant à ce système va bien plus loin. Pour espérer obtenir une indemnisation, encore faut-il constituer un dossier. Or, le constat que l'on peut tous faire est que très peu de Polynésiens ont fait une telle démarche. A peine un dixième des dossiers enregistrés au CIVEN depuis 2010.

Le sens de la dignité et de la pudeur qui caractérise nos concitoyens et font leur noblesse sont ici des traits de caractère qui les pénalisent. Les moyens que nous nous efforçons de déployer pour aller au plus près d'eux et pour les accompagner dans leurs démarches resteront vains pour l'essentiel.

C'est pourquoi, par l'intermédiaire de la commission paritaire mise en place par l'article 113 de la loi EROM précitée, au sein de laquelle sont nommés deux parlementaires de la majorité Tapura Huiraa-tira, mais aussi par tous autres réseaux officiels, nous œuvrons à la mise au point d'un système d'indemnisation digne, respectueux des personnes, facile d'accès pour les requérants, et bien sûr équitable et équilibré.

Ce système devra inclure le remboursement des dépenses induites prises en charge par notre caisse de protection sociale. Le principe de cette prise en charge est déjà implicitement acquis dans le cadre des assises des Outre-Mer puisqu'il constitue l'une des fiches projet validées dans la feuille de route pour la Polynésie française.

Il y a encore un point fondamental concernant l'enjeu de l'indemnisation des victimes, qui doit sous-tendre, c'est ce que je défends, notre discussion avec l'Etat : il faut se baser sur la reconnaissance de la faute morale, historique, commise par l'Etat à l'encontre des populations de la Polynésie française. Cette faute morale est maintenant incontestable et incontestée.

Inversement, la corrélation entre exposition aux rayonnements ionisants dus aux essais nucléaires français et maladies, y compris trans-générationnelles, est loin de pouvoir être établie scientifiquement, contrairement à ce qu'affirment ceux qui préfèrent jeter toute une population dans l'angoisse et le désespoir plutôt que de rechercher la vérité avec honnêteté intellectuelle.

Il y a un juste milieu entre le dogme de la bombe propre auquel, je le reconnais, j'ai adhéré bien naïvement pendant des décennies, et le scénario apocalyptique de la fin d'un peuple qui serait totalement irradié tel que nous l'assèment les faux prophètes.

Pour autant, l'impact des essais nucléaires et du Centre d'expérimentation du Pacifique est bien loin de se limiter à des maladies potentiellement radio-induites en raison des effets directs et indirects des rayonnements ionisants.

Et c'est à tous ces enjeux environnementaux, sociaux, culturels, psychologiques que je cherche des réponses et des solutions, en réclamant à l'Etat l'accompagnement et les réparations qu'il nous doit. Ainsi, sans développer ces points, je rappelle que c'est encore à mon initiative, dès 2007, que la reconversion des sites de la Défense et la réhabilitation de l'atoll de Hao ont été entamées. Aujourd'hui, je suis très heureux de constater que les travaux de la ferme aquacole de Hao aient débuté, car c'est le devenir de cet atoll et de sa périphérie qui devrait se trouver assuré.

Je ne perds pas de vue également que l'Etat s'est engagé, par la voix de ses chefs d'Etat successifs, dès de Gaulle et Pompidou, à nous accompagner dans la reconversion de notre économie. La manne financière des trente ans de présence du CEP ne valant nullement solde de tous comptes en la matière.

*

* *

Le fait nucléaire a profondément et durablement bouleversé une collectivité tout entière de femmes et d'hommes attachés viscéralement à leurs îles et à leur océan. Il a arraché beaucoup d'entre eux à leurs terres pour les jeter, sans préparation ni accompagnement préalable, dans les affres de la vie urbaine occidentalisée.

Nos modes de vie et nos connaissances traditionnelles ont été laminés. Nos économies locales ont disparues presque totalement en quelques courtes années au profit de la société de consommation. Les solidarités familiales et insulaires ont basculé. Nos langues, déjà malmenées par le dogme scolaire du monolinguisme, ont été rabaisées au second rang, le français paraissant la seule langue de la réussite, nous blessant au plus profond de notre estime de soi.

La loi du silence, les menaces et les intimidations contre les opposants au nucléaire, pendant de longues décennies et jusqu'aux travaux de la commission d'enquête de l'assemblée de Polynésie française en 2005, ont instauré un climat de défiance, de frustration et de colère, exacerbé par l'arrogance et le mépris de certains.

Je salue ici la perspicacité de tous ceux qui se sont levés contre les essais nucléaires et qui ont cherché toute la vérité sur ces expérimentations et leurs conséquences. Quelles que fussent leurs motivations, à titre individuel ou collectif, pendant longtemps, il fallait beaucoup de courage pour démanteler le dogme.

Cela étant dit, aujourd'hui une page est tournée car la France a commencé à reconnaître sa responsabilité dans le fait nucléaire. Le couvercle lourd et oppressant de l'omerta s'est totalement soulevé. Dorénavant, chacun peut s'exprimer librement sur le sujet.

Pour autant, cette expression libérée ne doit pas laisser libre court à dire n'importe quoi et à fabriquer des mythes et des légendes urbaines porteuses d'angoisse et de division. En particulier, les nouvelles générations ont le droit de connaître ce pan essentiel de l'histoire de notre pays, et nous avons un devoir de transmission honnête et objectif de ce passé.

C'est pourquoi, je terminerai mon propos par le projet de création d'un centre de mémoire. Cet outil de transmission est réclamé, à juste titre, par de nombreuses instances depuis des années. Je citerai les recommandations, formulées en 2006, par la commission d'enquête de l'assemblée de la Polynésie française, puis les vœux présentés par la délégation polynésienne des états généraux de l'Outre-mer en 2009. Un groupe de travail Etat-Pays-associations avait formulé un avant-programme en 2010. Puis tout était tombé dans les oubliettes.

Par mes demandes répétées auprès du gouvernement central, nous avons pu redémarrer ce projet fondamental pour que les jeunes puissent s'approprier leur passé, en connaître les ombres et les lumières, en soupeser les impacts et ainsi regarder l'avenir avec apaisement et confiance.

Tout d'abord, François Hollande le mentionne dans son discours à Papeete le 22 février 2016. Puis le projet revient dans l'accord de l'Elysée que j'ai signé avec lui le 17 mars 2017. Emmanuel Macron m'a assuré de son plein soutien dès que j'ai pu le rencontrer après son élection en 2017. La ministre des Outre-Mer a parrainé de sa présence le premier comité de projet Etat-Pays, coprésidé par le haut-commissaire et moi-même, le 22 janvier 2018. Elle s'est faite le porte-voix du gouvernement central pour confirmer que l'ensemble immobilier de la Villa COMAR et de l'Hôtel de la Marine, au centre-ville de Papeete, pourrait être cédé par l'Etat à la Polynésie française pour édifier ce centre. Une fiche projet est également validée dans la feuille de route établie dans le cadre des assises des Outre-mer. L'engagement de l'Etat sur ce dossier est donc totalement acquis et il ne nous reste plus qu'à le faire avancer rapidement.

Au-delà du partenariat Etat et Pays, des associations ainsi que des universitaires font partie de ce comité de projet et participent également activement aux travaux du groupe scientifique chargé d'en formuler une définition détaillée.

*
* *

Le lecteur qui m'a suivi jusqu'ici aura compris qu'il va de soi que si les électeurs polynésiens, puis leurs élus, me portent à nouveau au mandat de président de la Polynésie française, je poursuivrai, avec ardeur, toutes les actions engagées ces dernières années pour une pleine et entière prise en compte du fait nucléaire.

J'ajoute que si je n'accédais pas à ce mandat, mon engagement resterait tout aussi total sur cet enjeu, aux côtés de tous ceux qui auront la charge de conduire les affaires du Pays, s'ils le veulent bien.

Car sur cette question plus que sur toutes autres, il n'y a pas lieu de jouer sur les apparences, il n'y a pas lieu d'être partisan ou sectaire.

Ce qui m'anime, c'est la recherche de vérité ;
c'est que l'Etat aille jusqu'au bout de sa reconnaissance de responsabilité ;
c'est que les Polynésiens obtiennent réparation ;
c'est la paix et la réconciliation.

Edouard FRITCH